

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
COMMUNE DE PICHANGES
CANTON IS-SUR-TILLE**

Pour rappel : L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal. Le recueil des actes administratifs est, quant à lui, abrogé.

Le compte rendu est remplacé par le Procès-Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance qui sera consultable en Mairie après approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Pour la séance du Conseil Municipal du mardi 8 novembre 2022, retrouvez:

La liste des délibérations de l'Organe Délibérant :

- Délibération 2022-21 : Renouvellement CDD n°1
- Délibération 2022-22 : Renouvellement CDD n°2
- Délibération 2022-23 : Eaux et Milieux Aquatiques – transfert de compétences
- Délibération 2022-24 : CDG 21 – Contrat assurance groupe risques statutaires personnel 2023-2026
- Délibération 2022-25 : Décision modificative n°2
- Arrêté 2022-02 : Désignation d'un correspondante incendie et secours